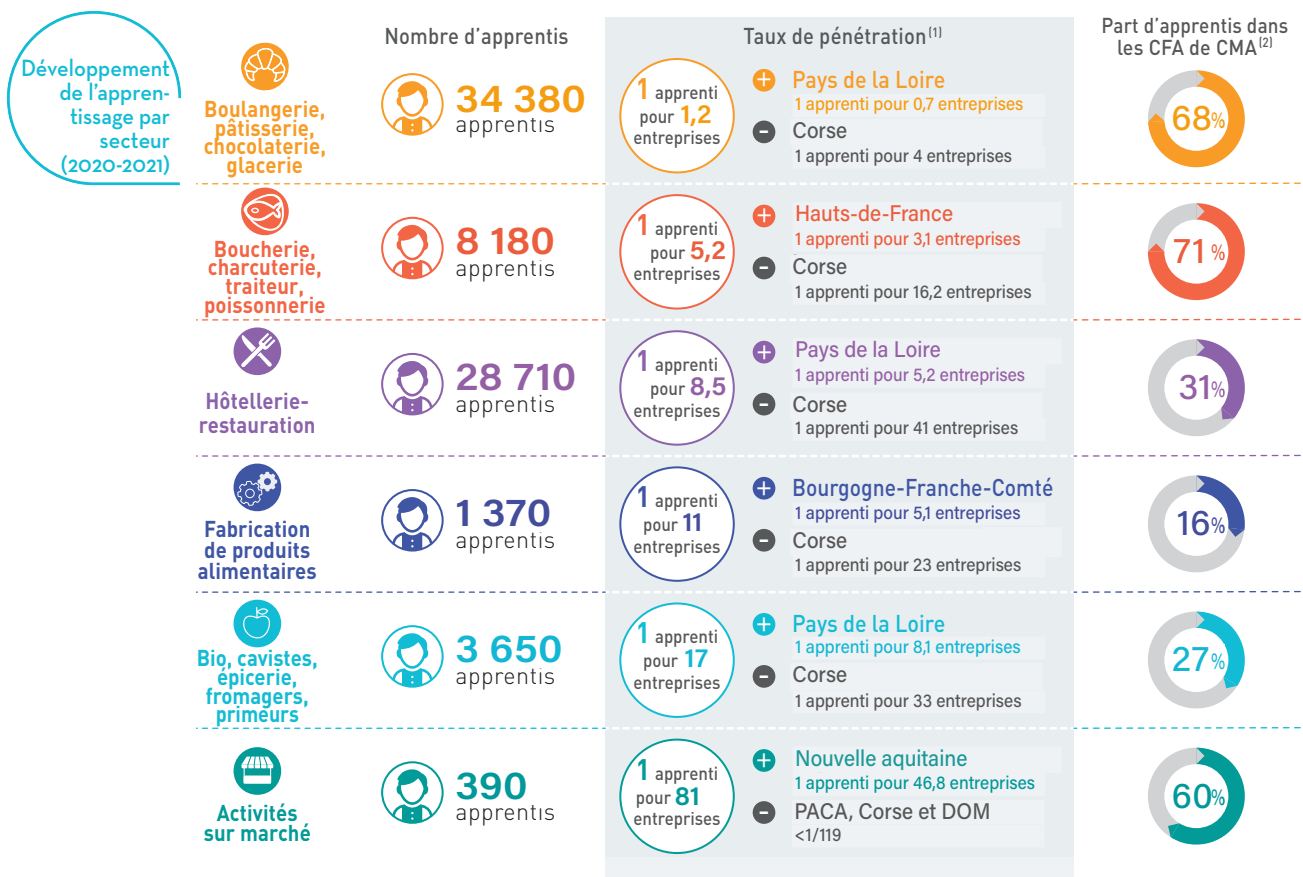


76 700 APPRENTIS FORMÉS PAR LES ENTREPRISES DE L'ALIMENTATION

Le nombre total d'apprentis est en hausse en 2020/21 (+8%) après deux années de baisse. En moyenne, on compte un apprenti pour six entreprises. La moitié des apprentis sont formés dans les CFA du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat.



Source : INSEE, base Dénombrement des entreprises fin 2020

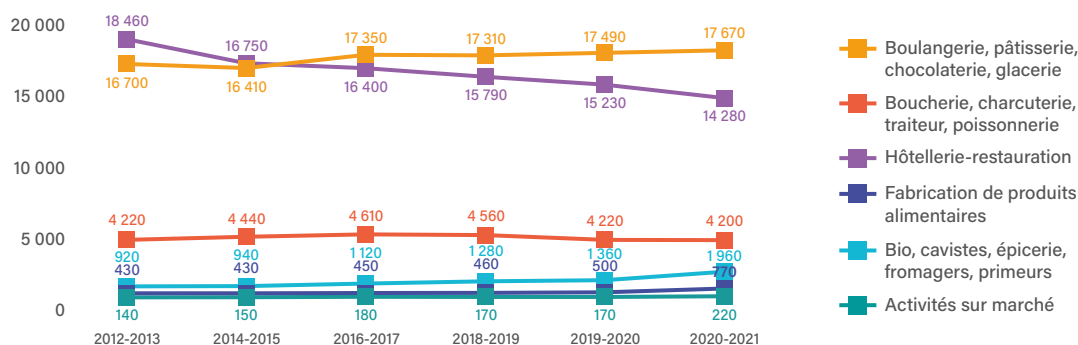
(1) Le taux de pénétration correspond au ratio nombre d'apprentis/nombre d'entreprises actives dans l'activité en France.

(2) CFA pilotés directement par les Chambres de métiers et de l'artisanat ou gérés en association.

LES ENTREES EN FORMATION PROGRESSENT DE 3%

Parmi le nombre total de 76 700 apprentis, 40 250 ont démarré la formation d'un diplôme en 2020-2021 (dont 39 100 en France métropolitaine hors Corse). Les inscriptions sont en hausse dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation mais baissent dans l'hôtellerie-restauration.

Évolution des apprentis inscrits en 1^{re} année



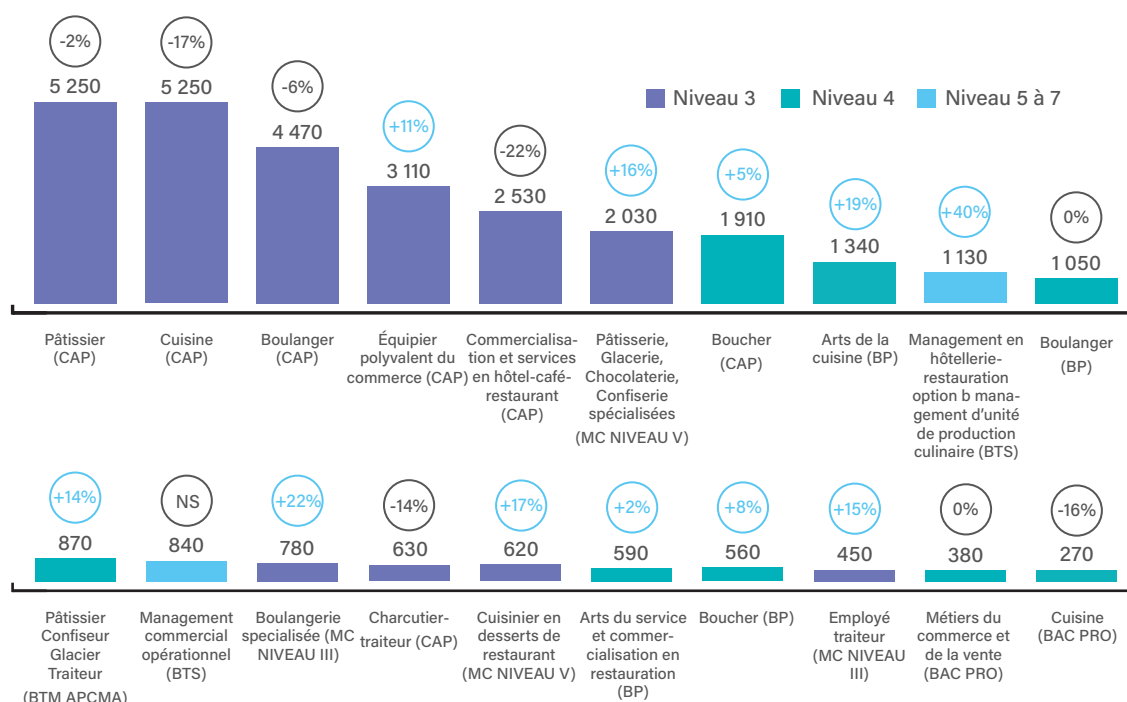
Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2020-2021.

Champ : apprentis inscrits en première année, travaillant dans une entreprise alimentaire de proximité en France métropolitaine hors Corse (données incomplètes certaines années pour la Corse et les DOM). Traitement ISM.

PALMARÈS DES DIPLÔMES PRÉPARÉS

En 2020-2021, les diplômes ayant réuni le plus grand nombre d'entrées en apprentissage dans les entreprises de l'alimentation sont les CAP Pâtissier et Cuisine (5 250 inscriptions). Les inscriptions sont en baisse dans de nombreux CAP en 2020/21.

Inscriptions dans les principaux diplômes en 2020-2021 et évolution 2019-2020



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2020-2021. Champ : apprentis inscrits en première année, travaillant dans une entreprise alimentaire de proximité en France. Traitement ISM

LA MOITIÉ DES APPRENTIS SONT MINEURS, UN TIERS SONT DES FEMMES

La part de femmes parmi les apprentis a progressé en 2020/21 (35% au lieu de 33% en 2019/20). Tous les secteurs sont concernés sauf la boucherie-charcuterie-traiteur-poissonnerie. La part d'apprentis mineurs est stable (49%).

Répartition par sexe et par âge des apprentis en 2020-2021

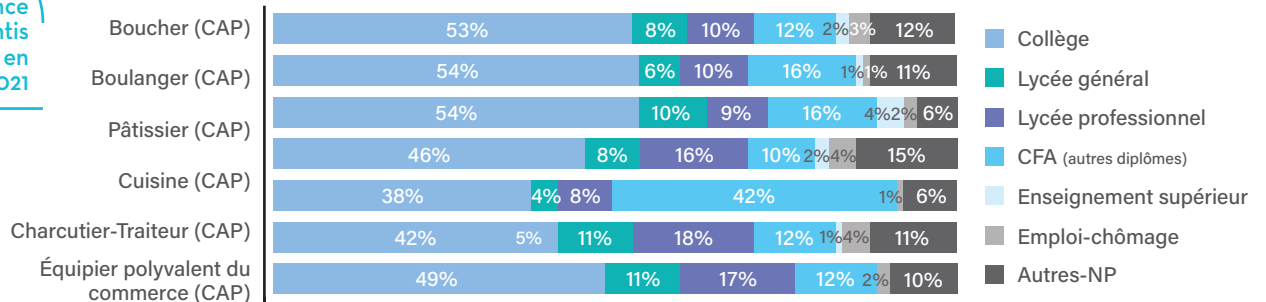
Secteurs	Part des femmes	Part des apprentis <18 ans
Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie	37%	56%
Boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie	14%	51%
Hôtellerie-restauration	37%	43%
Fabrication de produits alimentaires	44%	12%
Bio, cavistes, épicerie, fromagers, primeurs	48%	28%
Activités sur marché	31%	50%
Ensemble des activités	35%	49%

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2020-2021. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise alimentaire de proximité en France. Traitement ISM

ORIGINE SCOLAIRE DES APPRENTIS

La moitié (49 %) des apprentis de l'alimentation démarrant un des principaux CAP provient du collège (52% en 2017-2018, 49% en 2019-2020). 15 % des apprentis étaient déjà en apprentissage dans un autre diplôme, 13 % proviennent du lycée professionnel, 8 % du lycée général 2 % de l'enseignement supérieur, 2 % de l'emploi ou du chômage. La moitié des apprentis en CAP sont donc soit en poursuite d'étude (en préparant une spécialité connexe au diplôme précédemment préparé), soit en réorientation.

Provenance des apprentis en CAP en 2020-2021

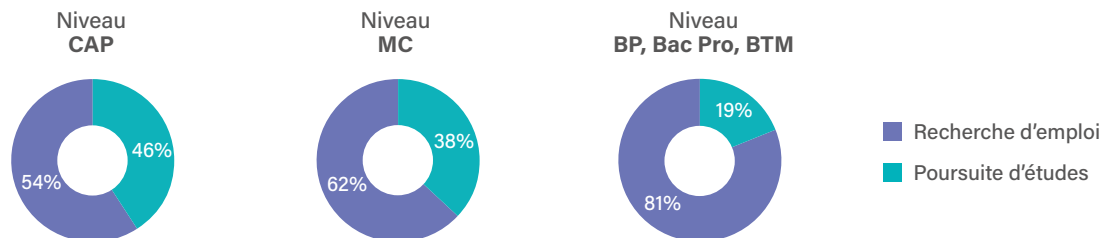


Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2020-2021. Champ : apprentis inscrits en première année, travaillant dans une entreprise alimentaire de proximité en France. Traitement ISM

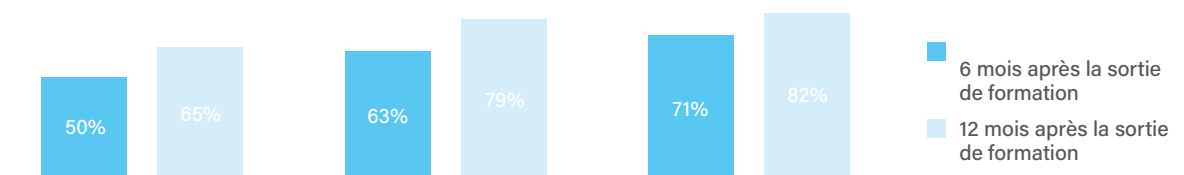
SITUATION DES JEUNES 6 MOIS APRÈS LA FIN DU DIPLÔME

Les poursuites d'études sont de plus en plus fréquentes, notamment en sortie de CAP : elles concernent 46% des jeunes (41% en 2019). L'accès à l'emploi des ex-apprentis augmente avec le niveau de diplôme : 6 mois après leur sortie de formation. Pour ceux qui entrent sur le marché du travail, l'accès à l'emploi augmente avec le niveau de diplôme.

Situation et insertion en fonction du diplôme préparé



Taux d'emploi 6 mois et 12 mois après la sortie de formation



Source : ISM, Tableau de bord de l'apprentissage d'après MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champs : apprentis sortants d'études en 2020. N.B. : Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.

Entreprises de moins de 20 salariés (* ensemble des entreprises) des activités suivantes et leurs apprentis :

- Boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-glaceries : 1052Z, 1071C (*), 1071D (*), 1082Z
- Boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie : 1011Z, 1012Z, 1013A, 1013B, 1020Z, 4722Z (*), 4723Z (*), 5621Z (*)
- Hôtellerie-restauration : 5510Z (*), 5610A (*), 5630Z (*)
- Fabrication de produits alimentaires : 1031Z, 1032Z, 1039A, 1039B, 1041A, 1041B, 1042Z, 1051A, 1051B, 1051C, 1051D, 1061A, 1061B, 1062Z, 1071A, 1072Z, 1073Z, 1081Z, 1083Z, 1084Z, 1085Z, 1086Z, 1089Z, 1091Z, 1092Z, 1101Z, 1102A, 1103Z, 1104Z, 1105Z, 1106Z, 1107A, 1107B
- Bio, cavistes, épicerie, fromagers, primeurs : 4711B, 4711C, 4721Z, 4724Z, 4725Z, 4729Z
- Activités sur marché : 4781Z

Les traitements statistiques sont réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers.